

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LÉVELLIER, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon. . .	30	16	9
Etranger. . . .	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire fin courant, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption. Toute demande, non accompagnée du prix, sera considérée comme non-avenue.

Lyon, 26 Décembre 1848.

L'ajournement.

Il est impossible désormais pour quiconque n'est pas aveugle, de se méprendre sur les tendances des diverses coteries d'intrigants dont le vote populaire vient de servir les ambitieux desseins.

La majorité acquise à Bonaparte, plus formidable par son chiffre que par ses idées, après les avoir étonnés d'abord, élargit devant eux la carrière qu'ils pensaient aborder par une série d'escamotages prudents. Avant l'élection, ils pouvaient espérer de scinder le pays en deux camps à peu près d'égale force et de s'assurer les chances du combat en mettant en jeu leur habileté longtemps éprouvée à tourner les positions les plus difficiles. Mais le résultat a dépassé leurs espérances; la République, d'après leurs calculs, se trouve réduite à l'état de minorité infime; car ils persistent à croire que les cinq millions de votes bonapartistes sont autant de protestations contre la démocratie. Cette erreur ou plutôt ce mensonge leur sourit, et ils le répètent chaque jour. Confondant à dessein les hommes et les principes, les idées et leurs agents, ils cherchent la République dans les républicains. Les vainqueurs de Février n'ont été comptés par eux qu'après l'évanouissement de la peur; le nombre a repris courage.

Le président n'est pas encore installé, que déjà les mineurs légitimistes et autres se sont mis à l'œuvre. Les croisés de la rue Duphot écrivent et font circuler leur plan d'attaque. Après avoir lancé dans le public souterrain des fidèles de la monarchie une brochure due à la plume du prétendant, qui attend le résultat du Waterloo parlementaire, ils impriment dans leurs journaux le mot d'ordre destiné à rallier toute la partie active de la secte; ce mot d'ordre est : *Appel au peuple, dissolution de l'Assemblée nationale*. Il faut réviser, à la lumière de la démocratie bâtarde inventée par Genoude, le Girardin des vieux royalistes, tout ce qui s'est fait depuis Février. L'œuvre si habilement tissée dans les salons où l'on ne danse plus pour les pauvres, n'irait pas à bonne fin, si l'on laissait se ralentir le flux et le reflux continu de l'agitation politique. Le suffrage universel doit s'user contre lui-même, et puis, sur ses vagues applanies, glissera, guidé par l'ange gardien de M. de Genoude et par les tritons de l'*Union Nationale*, le char triomphal de Joas.

Les bons bourgeois dont Bugeaud est le Messie ne sont pas très-loin de s'associer aux Abner du légitimisme. Pen-

dant que ceux-là voient Henri V à travers Napoléon, eux voient peut-être le comte de Paris entre les jambes de M. de Chambord. Tout irait pour le mieux ainsi. L'antique série renaitrait. Après Fontainebleau, viendrait encore Rambouillet, et après Rambouillet Clémence serait ajourné pour longtemps. Ces messieurs savent l'histoire; elle les servira, nous l'espérons, pour les coucher une seconde fois dans la boue qu'ils savent si bien ramasser à défaut de pouvoir manier la pique ou le mousquet.

Pour nous ces apprêts si bruyants nous divertissent beaucoup plus qu'ils nous effraient. Nous savons tout ce qu'il y a de profond et de fort dans une poitrine légitimiste; tout ce qu'il y a d'avenir dans le petit cercle d'idées où s'agitent les peurs bourgeoises. Les besoins du temps trouveront peu à se satisfaire au contingent de force et de dévouement apporté à la chose publique, par les rejetons efflanqués de nos anciens preux et par les amis si courageux de Louis-Philippe. Poussés sur une scène trop grande, par une fatalité dont ils ne comprennent pas le but, ils sont venus demander à l'Europe ses derniers sifflets. Demain ils tomberont entraînant avec eux Louis Bonaparte, s'il leur est reconnaissant de leurs votes, ou le laissant libre d'épouser la République, s'il sait comment on paie de pareils valets.

Arrachés au travail de conservation et de progrès auxquels ils apportaient une loyauté et un bon vouloir dont on ne leur a su aucun gré, les républicains auraient tort aujourd'hui de reprendre leurs anciennes armes. Après avoir été si forts pendant neuf mois sur le terrain public de la discussion, après avoir parsemé le sol des semences destinées à féconder l'avenir, feraient-ils encore la faute énorme de revenir aux errements des conspirations secrètes et des moyens détournés? Fondateurs de la légalité actuelle, hésiteraient-ils à user de la force qu'elle leur confère? S'ils agissaient ainsi, ils marcheraient à un second ajournement de l'épreuve républicaine. Ils doivent disputer à leurs ennemis le sol pied par pied, se retirer en bon ordre; car leur retraite se dirige du côté de l'avenir. Si le suffrage les a montrés numériquement inférieurs, il a fait voir qu'entre eux il y a unité d'idée. Il y a cent fois plus d'intelligence dans la minorité acquise à Cavaignac et autres, que dans la majorité informe d'où quelques-uns espèrent faire sortir un bas-empire français.

Quand nous devrions être les seuls à obéir à ces pensées, nous ne faillirions pas un seul instant aux principes que nous venons d'énoncer. Nous marcherons toujours en plein soleil, répétant ce que nous avons dit, arborant toujours la même espérance, fideles à la démocratie, dût-elle subir l'éclipse momentanée des affamés de l'ancienne gauche et des cul-de-jattes de l'empire. Elle n'est pas tout entière à nos yeux, du moins au temps présent, dans l'exercice du pouvoir, dans la faculté de faire marcher les événements actuels à la lumière de ses principes. Elle vit dans toutes les paroles qui ont été dites depuis février plutôt que dans l'œuvre incomplète qui a été accomplie. Elle est encore plus à l'état de philosophie sociale, qu'à l'état de système administratif et poli-

tique. Notre devoir doit être d'établir une comparaison journalière entre ce qui va s'accomplir et ce qu'elle aurait pu faire, confiée à des mains plus exercées, plus loyales et plus fortes.

Les hommes, à son point de vue, sont encore trop petits; ils tiennent à trop d'anciens préjugés, ils sont trop pliés à de vieilles habitudes de concentration politique, pour que d'ici à longtemps elle n'épuise pas leur énergie et leur popularité. Laissons passer avec les hommes gangrenés de la monarchie, les héros aux formes antiques de la république chrétienne; laissons les générations encore jeunes, mais plus vivement saisies par les enseignements du jour, attendre la limite première de la virilité, et alors nous verrons si on déplacera facilement l'œuvre républicaine pour la transporter à des mains dignes tout au plus d'hériter d'un sceptre. La monarchie succombait hier sur l'escalier de la bourse, il faut bien qu'elle passe aussi par les invalides.

Démocrates, patience; remercions Dieu de prolonger ainsi les expiations dont les rois sont redevables à l'humanité. Autrefois les peuples élevaient leurs souverains sur le pavoi; aujourd'hui ils en auront peut-être fait sortir un de l'urne électorale. Le sacre de la démocratie ne profitera pas aux fils de ceux qui allaient chercher l'onction sainte à Reims ou à Notre-Dame.

MM. de Falloux et de Tracy entrent au ministère. Ce n'est pas nous qui aurons des paroles de blâme pour le choix de ces zélés défenseurs de la liberté d'enseignement. Autant et plus que personne nous voulons cette liberté; nous la voulons sincère, complète; nous ne savons pas comment M. de Falloux l'entend. Nous pensons que, comme la plupart des hommes de son parti, il se borne à réclamer l'abolition des certificats d'études pour le baccalauréat et l'introduction d'examinateurs étrangers à l'université dans les conseils formés à cet effet. Certes, de pareilles réformes ne sont pas dangereuses, et leur concession n'est pas de nature à bouleverser l'Etat.

D'autres à notre place se souviendraient que l'école de M. de Falloux, si ardente à réclamer la liberté d'enseigner, ne s'est guère souciee jusqu'à présent de réclamer la liberté d'être enseigné, c'est-à-dire l'extension à tous de l'éducation et de l'instruction, qui sont aujourd'hui le privilège exclusif de la richesse; d'autres se souviendraient que cette école, qui a si intrépidement défendu la liberté de la pensée par l'enseignement, est aussi celle qui a applaudi le plus vivement à l'enchaînement de la pensée par le cautionnement imposé à la presse.

Nous pourrions encore observer que, si la liberté n'est pour chacun que le droit de développer ses facultés et de les consacrer au service de la société, l'école dont nous parlons s'est montrée peu libérale, puisque, après avoir laissé de côté les grandes questions de la gratuité de l'enseignement et de la liberté de la presse, elle a, jusqu'en Février, violemment attaqué le droit de chacun à travailler à l'amélioration de la société par l'application éclairée du suffrage universel.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

JEUDI, 28 décembre, nous commencerons la publication de la troisième partie des *Aventures romanesques de don Juan de Watteville*, sous le titre de :

LE PIRATE GENTILHOMME.

Ce volume sera publié, sans interruption, dans le courant de janvier prochain.

Les quatrième et cinquième parties formeront le troisième et dernier volume dont la publication suivra de près celle que nous annonçons aujourd'hui.

1899

OU UN ÉPISODE DE MES PRISONS D'ESPAGNE.

(Suite et fin).

Presque tous étrangers les uns aux autres, c'est le hasard qui nous avait réunis; j'eus le bonheur d'avoir pour compagnon de broche trois hommes appartenant au 43^e ou au 47^e régiment de ligne. J'étais placé entre le vieux sergent Delarue et le soldat Destruelle et j'avais pour vis-à-vis le caporal Charbonnier. J'éprouvais une vive sympathie pour ces trois compagnons d'infortune, mais surtout pour le caporal qui n'avait que deux ans de plus que moi. Il était parisien, avait beaucoup fréquenté le théâtre et nous égayait par moment de quelque souvenir emprunté aux bouffonneries auxquelles il avait assisté. Pour ma part, je faisais

aussi quelquefois les frais de la société en déclamant quelques pièces de vers que j'avais apprises lorsque, j'allais à l'école. Nos malheureux camarades écoutaient avec tant de plaisir les réminiscences comiques de Charbonnier et mes souvenirs poétiques qu'ils nous demandaient d'élever la voix, dans la peur de perdre une seule syllabe; puis, quand nous avions fini, de bruyants applaudissements nous témoignaient la reconnaissance de l'auditoire. Ainsi nous cherchions quelque distraction à l'ennui, à la faim, à la soif, à toutes les tortures auxquelles nous étions condamnés...

Mes excellents compagnons me permettaient, quand j'avais besoin de dormir, de m'appuyer sur eux, afin de reposer sur un lit moins dur; il va sans dire que ce service était réciproque entre nous. Combien de fois, dans le silence de la nuit, n'ai-je pas rendu grâce à Dieu de m'avoir donné d'aussi bons voisins! Ces actions de grâce étaient d'autant plus sincères que j'avais souvent sous les yeux les rixes sanglantes de voisins qui ressemblaient entre eux de violentes antipathies, et n'en étaient pas moins condamnés à un contact du jour et de la nuit; concevait-on le supplice de pareils accouplements!...

A chaque extrémité de la barque était pratiquée une cloison perforée de petits trous que nous appelions meurtrières; c'est de là qu'on nous épiait; c'est de là qu'on nous imposait silence, si nous faisions trop de bruit, c'est de là qu'on nous eût fusillés, si la fantaisie en eût pris à nos gardiens, qui étaient armés en conséquence.

Eh bien! si nous avions vu paraître à une de ces cloisons un ministre de Dieu venant nous faire entendre des paroles de consolation et d'espérance, et qu'à l'autre se fût présenté un apôtre d'une autre espèce, le citoyen Proudhon, par exemple, qui que vous soyez, lecteur, quelle que soit la religion où vous êtes né, je vous prie de me dire lequel des deux orateurs eût, selon vous, obtenu la préférence! Ah! croyez-moi, cette troupe d'infortunés qui mettaient leur

dernier espoir en Dieu, n'auraient pu entendre sans indignation les blasphèmes de l'homme qui serait venu leur nier l'existence de ce suprême consolateur.

Nous avions aussi pour compagnons de misères deux enfants, dont le plus âgé (qui s'appelait Adolphe) pouvait avoir dix ou onze ans. On n'avait pas jugé nécessaire de les mettre aux fers. Ces innocentes créatures passaient toute la journée sur le pont, et c'était seulement le soir qu'elles rentraient au milieu de nous, où leur place était entre deux vieux marins, patrons de barque, à qui elles donnaient le nom de *matres*. Le jeune Adolphe possédait une fort jolie voix, qu'il nous faisait entendre quelquefois du haut de l'écoutille. Sa romance favorite était celle dont le refrain dit : *J'ai six enfants dans ma chambre*.

Si l'aimable Adolphe et son camarade vivent encore et qu'ils m'aient oublié, je puis affirmer moi que j'ai toujours gardé le souvenir du plaisir que j'éprouvais chaque matin à les hisser sur le pont. Je pressais avec bonheur dans mes bras ces deux êtres qui allaient jouir d'une demi-liberté! Puis le soir, quand ces enfants — après eux j'étais le plus jeune de la barque — redescendaient parmi nous, avec quelle avidité n'écoutait-on pas leur babil enfantin nous rendre compte de tout ce qu'ils avaient fait, vu et entendu dans la journée!

Durant cette affreuse captivité, j'éprouvais par intervalles des instants d'allègement, je dirai même de bonheur, que je n'oublierai jamais. C'était quand, le soir, par un calme plat, la lune brillait au ciel, que l'écoutille ouverte, au grand contentement de nous tous, laissait pénétrer dans notre ténébreuse et infecte prison, un rayon de sa douce lumière, un souffle des brises de la mer, et que, bercé mollement par l'insensible mouvement de l'eau, je pouvais, l'œil au ciel, m'abandonner au cours de ma rêverie. Oh! alors, le cœur gros, les yeux pleins de larmes : Beau ciel! m'écriai-je, quand pourrai-je te contempler sans contrainte! — « Ne vous plaignez pas, me disaient mes compagnons relégués dans les

Mais nous oubliions toutes ces choses. Nous attendrons le nouveau ministre à l'œuvre. Jusque-là nous ne verrons en lui que le représentant loyal et honorable du grand parti de la religion et de la liberté, auquel nous nous faisons gloire d'appartenir nous-mêmes. Nous considérerons son entrée au pouvoir comme un bienfait, s'il délivre l'université de l'enseignement officiel des Cousin et des Royer-Collard, de cet enseignement ecclésiastique et doctrinaire qui a abouti aux résultats que nous avons vus. En un mot, fidèles à nos principes, nous remplirons, à l'égard du nouveau ministre, un rôle de conciliations auquel les procédés de son école envers nous et les nôtres ne nous ont guère accoutumés.

Taxe des lettres.

Le directeur de l'administration des postes de la République croit devoir appeler de nouveau l'attention du public sur les principales dispositions du décret du 24 août 1848, relatif à la taxe des lettres, dont la mise en vigueur est fixée au 1er janvier prochain, et faire connaître en même temps les mesures d'exécution arrêtées le 13 de ce mois par M. le ministre des finances.

A partir du 1er janvier 1849, toute lettre circulant de bureau à bureau, dans toute l'étendue du territoire de la France, de la Corse et de l'Algérie, sera taxée ainsi qu'il suit :

Pour une lettre dont le poids n'excèdera pas 7 grammes 1/2, 20 c.

Au-dessus de sept grammes 1/2 et jusqu'à 15 grammes, 40 c.

Au-dessus de quinze grammes et jusqu'à cent, 1 fr.

Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 grammes, supporteront un supplément de taxe de un franc pour chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Les lettres chargées ou recommandées seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres est obligatoire.

Les lettres à destination ou originaires des colonies françaises, dont le transport devra être ou aura été effectué par les bâtiments du commerce, ne supporteront plus pour leur parcours en France que la taxe de bureau à bureau ci-dessus fixée, plus le décime fixé pour voie de mer, qui est maintenu.

Il n'est rien changé à la taxe actuelle des lettres de Paris pour Paris ou d'une commune pour la même commune.

Pour faciliter l'affranchissement des lettres ordinaires sans déplacement pour le public, l'administration fera vendre, dans tous les bureaux de poste, et aussi par les facteurs en tournée, à dater du 25 décembre courant, au prix nominal de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc, des estampilles ou timbres-postes dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement.

Les lettres pourront être ainsi affranchies par les envoyeurs eux-mêmes, puis jetées à la boîte sans autre formalité. Si, au lieu d'affranchir lui-même de cette manière, l'envoyeur de la lettre la présentait dans un bureau de poste, les employés ne l'affranchiraient pas autrement que par l'application d'un timbre-poste.

Si l'envoyeur place sur sa lettre un timbre-poste qui représente une taxe moindre que celle que comporte le poids de la lettre, l'administration appliquera à la lettre mal affranchie un supplément de taxe qui devra être acquitté en argent par le destinataire.

Les timbres-postes sont gommés sur le verso; l'envoyeur devra les coller avec soin sur la suscription, et, autant que possible, sur l'angle droit de la lettre.

Il sera fait, dans chaque bureau de poste, une demi-heure ou un quart d'heure après la dernière levée officielle de la boîte, selon les obligations particulières au service dans chaque bureau, une dernière levée pour recueillir les lettres affranchies au moyen des timbres postes. Cet avantage est accordé aux lettres ainsi affranchies d'avance, parce que leur

expédition entraîne moins de travail préparatoire.

Les dispositions qui précèdent sont applicables seulement à dater du 1^{er} janvier 1849. En conséquence, toute lettre jetée à la boîte ou présentée à l'affranchissement, dans toute l'étendue de la République, sera taxée jusqu'au 3 décembre courant, à minuit, de la taxe progressive établie par la loi du 14 mars 1827, actuellement en vigueur, et, à partir du lendemain du 1^{er} janvier, de la taxe uniforme fixée par le décret du 24 août 1848. Ces taxes seront maintenues et devront être perçues, quelle que soit l'époque de la remise des lettres aux destinataires.

Les timbres-postes seront imprimés sur des feuilles qui contiennent 300 timbres, et qui sont divisibles par 150; mais ils seront vendus par les directeurs des postes et par les facteurs en aussi petit nombre que le public le désirera, et par unité même, pour le prix de 20 centimes, 40 centimes et un franc.

La vente des timbres-postes est exclusivement réservée aux directeurs des postes et aux facteurs en tournée. Chacun de ces agents est tenu d'en avoir constamment une quantité suffisante pour satisfaire à toute demande du public.

Il est interdit à tout débitant ou particulier de s'immiscer dans la vente des timbres-postes.

Paris, le 13 décembre 1848.

Etienne ARAGO.

LETTRES POLITIQUES A UN REPRÉSENTANT DU RHÔNE.

(Troisième lettre.)

Attitude des partis dans l'élection du président de la République. La Démocratie.

Monsieur,

Les coalitions de minorités n'ont jamais lieu en politique que pour renverser. Toutes les fois que vous verrez les partis les plus opposés, les plus implacablement hostiles, s'allier entre eux, vous pourrez dire : On trame la ruine de quelque chose de grand et de fort, qui s'élève au-dessus de toutes les coteries, qui domine toutes les rivalités et écrase toutes les jalousies. Déliez-vous de toutes ces unions monstrueuses; elles ne peuvent enfanter que le crime ou le malheur.

Lorsqu'il a fallu choisir un président à notre jeune république, pour éclairer ma conscience, je n'ai pas voulu d'autre guide que la position prise par les éternels adversaires de la démocratie.

Les légitimistes, ces hommes qui avaient suivi les armées de l'invasion comme des chacals et des loups, les conservateurs acharnés pour qui le gouvernement de juillet n'était qu'une proie et une muselière, ces ennemis de notre république s'étaient unis dans une entente cordiale pour presser et exalter la candidature de Louis Bonaparte.

Par une antipathie tout à la fois instinctive et raisonnée, mon choix a été fait. Et pour repousser le prétendant, j'ai déposé dans l'urne le nom d'un républicain ami aussi énergique de l'ordre que de la liberté. Les constitutionnels sincères de l'établissement de juillet qui se sont ralliés à la république, sans arrière-pensée, ont suivi la même ligne de conduite.

Pourquoi faut-il avoir à constater que les hommes de la démocratie qui ont toujours eu foi dans son avenir, et qui ont salué son avènement avec transport, se sont divisés depuis long-temps, et sont arrivés devant l'urne chacun avec un drapeau? Le pays jugera les uns et les autres, et chacun portera devant lui la responsabilité de ses actes et de ses doctrines.

Parmi les soldats de la démocratie, les plus impatients avaient livré à la royauté des assauts sans cesse renaissants. Vaincus, ils puisaient dans leur défaite une énergie sombre et violente. Victorieux aujourd'hui, ils ne peuvent se résigner à désarmer même devant la volonté nationale.

D'autres laisseraient faire au temps, persuadés qu'il n'y a rien de solide que les institutions qui prennent leurs racines dans les habitudes, les mœurs et les intérêts. Ils voyaient monter lentement le flot de la démocratie, envahissant peu à peu la société et la fertilisant de son allusion progressive.

Mais un jour, par la résistance insensée d'une monarchie aveuglée, on voulut barrer le passage au flot. Le débordement a rompu sa frêle digue, et le sol de la société a été bouleversé dans cette inondation subite.

Par l'action du temps, par une loi aussi constante dans le monde moral que dans le monde physique, la surexcitation des forces, les passions désordonnées, les appétits insensés, les prétentions folles, les ambitions tourmentées, toutes les exagérations se calmaient peu à peu. Elles rentreraient dans le mouvement ordinaire de la société avec le bienfait d'une satisfaction donnée aux idées légitimes, aux besoins réels, aux théories possibles.

ombres de l'entrepoint, vous du moins, vous jouissez de l'aspect du ciel!

Où, rien n'égalerait ma félicité, si ce n'est la tristesse poignante que je ressentais quand un de nos gardiens venait tout à coup refermer l'écoutille. Alors, à une trop courte extase succédaient toutes les angoisses du cachot, toutes les tortures d'une tombe où l'on serait enfermé vivant!

Ces souvenirs, dénués de tout prestige littéraire, n'ont, comme on le voit, et ne peuvent avoir d'autre mérite que celui de la sincérité. Moi, pauvre enfant de la Révolution, né en 89, et faisant partie d'une nombreuse famille, je n'ai jamais pu voir se réaliser le seul rêve de ma vie, celui de recevoir le bienfait de l'instruction. Si, comme tant d'autres, j'avais obtenu cette faveur, j'aurais voulu consacrer toutes les facultés de mon intelligence, éclairée par l'étude, à conseiller aux hommes l'amour du travail, la véritable fraternité et la reconnaissance envers Dieu qui a tout fait pour le bonheur de l'humanité!

Nous relâchâmes à Lisbonne, pays natal de notre capitaine. Nous fûmes immédiatement visités par une foule de curieux, parmi lesquels se trouvaient quelques marchands d'oranges et de friandises. Comment faire pour en obtenir quelques unes? Nous avions été si complètement pillés, qu'il ne restait pas la moindre pièce de monnaie sur un seul de nous. Les marchands d'oranges imaginèrent alors de les échanger contre les guenilles dont nous voulions nous départir. Des chemises, des vestes furent jetées sur le pont. Le marché fut conclu du haut de l'écoutille, le nombre d'oranges compté, puis, quand il s'agit de nous les livrer, les misérables qui s'étaient emparés de nos derniers haillons ne nous donnèrent en échange que d'ironiques grossièretés et des malédictions. Les plus loyaux nous jetèrent à la tête quelques pauvres fruits de rebut que se disputèrent nos compagnons les plus affamés.

Nous savions que Cadix était le lieu de réunion de tous les prisonniers. Nous espérions y trouver des vêtements et les

secours que réclamait notre piteux état. Cette espérance fut trompée. Notre misère fut affreuse sur les pontons de Cadix. Ce fut seulement sur les pontons anglais qu'on nous habilla de neuf, de la tête aux pieds.

Nous passâmes dans la rade de Lisbonne, une nuit durant laquelle il se leva un vent qui fit déraiper notre ancre et nous fit chasser longtemps avec une extrême vitesse. Le roulis devenait d'autant plus pénible que la barque était d'autant plus légère que la consommation d'eau déjà faite était plus grande. Nous crûmes bientôt notre dernière heure venue : un craquement affreux, suivi d'une secousse terrible, fit jaillir de toutes les poitrines ce cri : *Mon Dieu!* que fait naître inévitablement tout grand péril, toute émotion qui ébranle l'âme. Nous appartenions tous à la religion catholique; mais eussions-nous représenté les diverses religions de la terre, la même exclamation n'en eût pas moins retenti comme un témoignage de l'universelle croyance qui soumet la créature humaine aux arrêts d'un être tout puissant!

Nous avions abordé un navire anglais.

Les hommes sautèrent à notre bord, ils réveillèrent nos gardiens qui dormaient d'un sommeil épais (leur ivresse était sans doute bien profonde), et peu à peu le désordre cessa parmi nous. Je dois dire, à l'honneur des hommes de la barque, que l'écoutille fut ouverte et que nous reçûmes quelques paroles d'encouragement.

Enfin, après avoir fait une provision d'eau, nous remîmes à la voile, et quelques jours après, nous arrivâmes à Cadix la veille de la Fête-Dieu. Ce jour-là, le capitaine prétendant ne devoir plus nous alimenter, et les habitants de la ville étant trop absorbés par la solennité pour s'occuper de nous, nous ne reçûmes point de ration, si ce n'est quelque peu de biscuit que le capitaine nous fit distribuer par pure charité, dans l'espérance peut-être que nous ferions un rapport en sa faveur si nous en étions requis. Le jour suivant, on nous mit à terre. Une vingtaine des plus malades furent envoyés

La révolution était définie par la constitution. La volonté nationale était formulée dans le pacte social sans fermer la route à l'avenir. La société n'était plus condamnée à l'immobilité; la loi souveraine donnait une issue aux transformations de mains.

La volonté nationale proclamée, les différentes fractions de la démocratie devaient se prosterner devant le livre de la constitution. Elles n'y ont pas même fait une halte momentanée, et chacune d'elles, relevant sa bannière, s'est mise en route séparément, pour marcher dans la voie qu'elle s'était tracée.

Trois systèmes, trois partis se dessinent nettement dans les rangs de la démocratie, et chacun d'eux, dans l'élection de la présidence, avait adopté un nom comme signe de ralliement.

Les uns veulent se tenir le plus près possible des mœurs, des habitudes généralement acceptées. La loi des majorités, est pour eux le dogme auquel ils se soumettent sans restriction mentale, mais aussi sans nier la minorité. Ils reconnaissent que la Constitution nouvelle est plus élevée que le niveau général des idées du pays, et ils tendent à ramener les mœurs à la hauteur de la Constitution.

Cette fraction du parti démocratique se confond maintenant dans une union intime avec les anciens constitutionnels, pour qui la monarchie était, non une dynastie, mais une magistrature au service du pays.

Cette portion nombreuse de la nation est certainement le centre de gravité sur lequel doit pivoter la puissance sociale. Elle a pour elle trois forces qui ont toujours fini par gouverner, savoir : le travail, l'intelligence et la modération.

Sans céder à l'illusion et à l'engouement d'un nom plein de périls, pour rester dans les limites de la Constitution, elle avait adopté la candidature du général Cavaignac, moins pour son individualité même, quels qu'en fussent les mérites, que pour mettre un nom en harmonie, et non en lutte avec le contrat social.

La seconde fraction de la démocratie républicaine est celle dont le nom rappelle les grandes luttes de notre première révolution.

La Montagne de 1848, en prenant pour modèle la Montagne de 1793, car le nom, c'est le système, ce sont les procédés de gouvernement, la nouvelle Montagne commet une faute de chronologie politique. Remonter en arrière, copier le passé, ne peut être permis qu'aux têtes poudrées de la légitimité. Grâce à Dieu, nous n'avons plus à vaincre M. Pitt, ni Taboury, ni émigration, ni Vendée, ni Toulon, ni Lyon. Danton et Robespierre sont de grandes figures qu'il ne faut pas sortir du cadre de l'histoire. A chaque époque sa mission, sa couleur et ses mœurs. La terreur, la politique révolutionnaire ne sont pas plus de saison aujourd'hui que la révocation de l'édit de Nantes ou les querelles sur la bulle *Unigenitus*.

Qui aurait cru qu'il fût si difficile d'être de son temps et qu'on trouvât plus aisé de calquer une politique vieille de soixante ans que d'en créer une à l'usage des contemporains. La montagne ne veut pas de président, parce que la Convention n'en avait pas voulu; elle veut le gouvernement des comités, parce que la Convention a gouverné par les comités. Le papier-monnaie lui sourit fort en mémoire de l'assignat, et pour restaurer nos finances en désarroi, elle ne voit qu'un moyen : c'est d'en refaire à Cambon qui dort paisiblement dans sa tombe.

La nomination du président par le suffrage universel a, tout au moins, un bon côté, c'est de faire la statistique véritable des partis et le dénombrement de leurs forces. Les montagnards de la fine crête savent maintenant s'ils peuvent s'arroger le droit exclusif de parler au nom du peuple, et le citoyen Ledru-Rollin aura le bon sens de baisser un peu le diapason de son éloquence.

La troisième catégorie de la démocratie républicaine comprend le parti socialiste, qui se divise lui-même en plusieurs branches fractionnées, à leur sens, en plusieurs rameaux. Ce parti aussi excentrique, aussi absolu, aussi isolé du pays que les légitimistes, se compose de néophytes impatients, de disciples violents qui affichent la prétention superbe de n'admettre aucune transaction, aucune alliance. Ils marchent à part, comme des sectaires et des soldats sous la bannière de leurs chefs rivaux, hostiles. Ils sont venus devant l'urne, pour protester contre la société, contre la Constitution, contre le vœu du pays, et ils ont déposé le nom de Raspail, esprit chagrin, malade, irrité, dont la chimie politique n'est qu'une dissolution permanente.

Qui l'aurait cru!... si l'on ne connaissait la versatilité des classes ouvrières : une grande portion des socialistes a voté pour Louis Bonaparte. Est-ce du machiavélisme? Il serait aussi immoral pour ce parti que pour la coterie légitimiste. Il vaut mieux croire que ce vote, si opposé aux prétentions ultra-républicaines affichées naguères, n'est pas une conversion, ni une démission, mais simplement un acte d'entraînement et d'imitation. Et l'imitation a sur le carac-

immédiatement à l'hôpital de St-Charles, les autres passèrent sur les pontons, et je fus, pour ma part, placé avec dix ou douze de mes camarades, à bord de l'*Argonaute*.

J'ai toujours supposé que notre misérable capitaine avait traité, jour par jour, le transport de ses prisonniers et qu'il ne nous tint si longtemps à la mer, que pour nous faire consumer jusqu'à extinction ses détestables provisions. Comment expliquer sans cela que toutes les barques parties de Gijon en même temps que nous, eussent fait, sans exception, une traversée beaucoup plus courte que la nôtre.

Je ne saurais mieux terminer cet épisode qu'en prenant Dieu à témoin, que tant de souffrances n'ont laissé dans mon cœur aucune haine, aucun levain de vengeance contre les hommes qui nous les firent subir. Je dirai plus : les quarante-sept jours de torture n'ont produit en moi que des résultats dont je dois m'estimer heureux. L'école du malheur est la véritable école du cœur. Si tous les hommes avaient passé par d'aussi rudes épreuves, il en est peu qui ne fussent devenus plus sobres, moins ambitieux, plus amis de la tranquillité, plus secourables envers leurs frères et enfin plus pénétrés de l'idée de Dieu.

Marius DUPLAT.
(Courrier de Marseille).

Spectacles du 26 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Charles VI. — 2^{me} début de M^{me} Steiner. — Danse. — Début de Mlle Gladys.

Théâtre des Célestins. — Le Livre Noir. — Tiridate. — Jeanne Mathieu.

Salle du Collège.

Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais,

PREMIER GRAND CONCERT POLITIQUE donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs.

Prix du billet : 1 fr.

français une plus grande influence qu'on ne pense. Chez nous on aime beaucoup à être de la majorité et à se ranger du côté du nombre. C'est encore une remarque à faire dans notre histoire politique qu'il n'y a rien qui tourne, selon le vent qui souffle, aussi vite que les fonctionnaires publics et les classes ouvrières.

Aussi d'après cette revue, deux minorités excentriques seraient venues, des pôles opposés, apporter le même vote pour Louis Bonaparte. Les royalistes blancs ou bleus se sont trouvés avec les ultra-républicains socialistes au pied de l'urne pour y déposer le même bulletin.

O logique des partis ! les légitimistes se refusent à voter pour le fils d'un régicide, et ils donnent leurs voix au neveu du meurtrier du duc d'Enghien.

Les ultra-socialistes ne veulent point de président, et une grande masse de leurs adeptes vote pour un prétendant. La présidence est une monarchie déguisée, et ils donnent leurs suffrages à l'héritier de l'empire. Quelle puissance de raisonnement !!

Au reste, ces deux minorités d'antipodes ne peuvent expliquer le grand nombre de voix du candidat triomphant. Il faut donc tenir compte d'un troisième élément. On peut se faire maintenant cette question : Y a-t-il en France un parti bonapartiste, un parti qui se figure qu'en dehors de la famille Bonaparte, il n'y a pas de salut pour la France ? On devrait le conclure d'après l'imposante majorité obtenue par un membre de cette maison.

Mais ce serait étrangement s'abuser, que d'attribuer ce sens au vote qui vient de porter à la présidence le fils d'Hortense de Beauharnais.

Les populations rurales ont voté pour le nom de Napoléon. Est-ce là un vote politique ? Non, c'est un vote de confiance.

Est-ce l'individu que l'on a choisi ? Ses hauts faits, ses grandes victoires, sa parole puissante, l'ont-ils emporté sur les services de son concurrent ? Non, certainement.

Qu'ont donc voulu ces populations rurales, indifférentes, au fond, à nos querelles politiques, mais qui comprennent avant tout le travail paisible et assuré ? Elles ont voulu, par un instinct généreux, abriter la France sous un grand nom, qui leur apparaît comme un symbole d'ordre, de puissance, de force et de gloire.

Dieu veuille que cet homme, qui n'a eu que la peine de naître comme tant de princes de son acabit, ne fléchisse pas sous le fardeau ! Dieu veuille qu'il n'ait oublié ni ses fautes, ni ses folies, ni les rudes leçons qu'elles lui ont values.

Quant à nous, qui, avant tout, ne voulons que le bonheur de la France, et non l'exaltation d'une race, nous faisons des vœux sincères pour que l'expérience, la maturité et la sagesse soient à la fin venues à Louis Bonaparte.

Nous désirons très-ardemment, non pour lui, mais pour nous, que cette ovation de cinq millions de voix ne lui tourne pas la tête pour de chimériques grandeurs, et que les pronostics ambitieux, dont la nourrice bercail son enfance, ne lui reviennent pas à la mémoire. Mais qu'il se rappelle, ce Bonaparte, qu'un homme de sa famille, plus grand, plus fort, plus sage que lui, posa sur sa tête la couronne de fer, sur laquelle était inscrite une légende menaçante, et mourut captif à Sainte-Hélène.

Le temps des héros est passé, celui des citoyens commence. La statue de Washington est, pour un républicain, plus grande que celle de Napoléon. L'un est mort sur un rocher, enchaîné par l'ennemi ; l'autre rendit son âme à Dieu dans les bras de sa patrie.

Qu'il sache donc, cet élu de cinq millions de citoyens, que la France porte aussi sur son front une couronne de fer. La couronne d'un pays libre est sa Constitution, et que le premier président de la République française y lise ces mots, qui peuvent être sa condamnation : *Gauche à qui la touche !*

Simon BERTRAND.

Lyon, 25 décembre 1848.

En aucun temps, la France n'a manqué au devoir de proposer à l'admiration universelle les noms de ses plus illustres enfants : cependant elle ne peut recueillir tous les noms qui mériteraient d'être recueillis à des titres plus ou moins élevés. Puis, au sein de la grande patrie, chacun de nous possède comme une seconde patrie ; c'est l'arrondissement où nous sommes nés, où nous habitons, où sont fixés nos biens, nos familles, tous nos plus chers intérêts, nos souvenirs les plus tendres et les plus respectables. C'est là, c'est dans notre province qu'il importe surtout de rassembler, sous les yeux de leurs concitoyens, les noms et les exemples des hommes qui ont le plus honoré leur pays natal, afin que cette illustration retienne leurs descendants comme autour d'un généreux foyer où les âmes s'éclairent et s'échauffent à la fois. Ce projet, tout patriotique, a déjà été mis à exécution dans l'arrondissement de Montargis, par les soins du maire et du conseil municipal, sur la proposition de M. de Cormenin.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser, à ce sujet, aux préfets des départements une circulaire dont nous venons de reproduire les principaux passages, afin de les inviter à s'entendre, à cet égard, avec les maires, directeurs de collèges, présidents des académies littéraires ou sociétés savantes de leurs villes respectives, soit pour la recherche préalable des illustrations de l'arrondissement, soit pour la somme à recueillir par souscription, soit pour la salle de l'Hôtel-de-Ville qui paraîtrait la plus propre à recevoir les peintures, bustes et figurations dont le plan annexé à la circulaire indique le modèle.

PARIS. 24 décembre 1848.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Le président de la République a passé aujourd'hui la revue des gardes nationales de la Seine et des troupes composant la garnison de Paris. Un temps un peu froid, mais magnifique, a favorisé cette solennité. Dès onze heures, quelques flocons de neige ont voltigé dans l'atmosphère, mais bientôt le soleil a reparu plus brillant.

A dix heures, le président, vêtu en officier général de la garde nationale, a quitté l'Élysée-Bourbon, suivi d'un nombreux état-major conduit par M. le ministre de la guerre. M. L. Napoléon porte le plus souvent à la main un chapeau d'officier général, à plumes blanches, et qui ne rappelait en rien le bicorne historique d'Austerlitz et de Marengo.

Il a parcouru le front des troupes échelonnées depuis

l'Arc-de-Triomphe jusqu'à la colonne de la place Vendôme.

Le maintien du président était digne en même temps que modeste. Bien des cris ont accueilli son passage ; un ordre du jour avait donné aux compagnies des ordres dans ce sens. On nous assure que, parmi les légions de la banlieue, quelques manifestations inconstitutionnelles se sont produites sans trouver beaucoup d'écho.

MM. Jérôme Bonaparte et Lucien Murat, nommés avant-hier colonels d'état-major, figuraient à la suite du général Changarnier, dont la selle était couverte d'or, et qui retenait son coursier par une bride d'or, comme dans d'autres temps. L'ex-roi Jérôme figurait à cheval au nombre des officiers généraux qui accompagnaient le ministre de la guerre.

On assure que quelques cris d'amnistie isolés ont été entendus dans les rangs de la garde mobile.

Un peu avant midi, le président a pris place au pied de l'obélisque, du côté de la grande avenue des Champs-Élysées, et le défilé a commencé à 4 heures 1/2 et durait encore.

Dès huit heures, les légions de la banlieue, beaucoup plus nombreuses que celles de Paris, étaient à leur poste. Dans plusieurs communes, le départ a eu lieu à deux heures du matin.

Quatre heures et demie. — La revue se termine à l'instant. Aucun accident n'est venu troubler le défilé. Le soleil, qui n'avait paru qu'à 11 heures, a constamment brillé jusqu'à la fin de la journée. Vers trois heures, un incident, qui est malheureusement emprunté au souvenir de l'expédition de Boulogne, est venu égayer les spectateurs : un aigle a paru dans les airs ; mais cet aigle était en papier, sa colonne vertébrale était une baguette de roseau, sa queue et ses ailes étaient aussi en papier, et, en y regardant de près, on voyait une ficelle conductrice ; l'aigle cerf-volant est venu s'abattre sur la place de la Concorde. Pendant ce temps-là, l'ex-roi Jérôme, en uniforme de général, chapeau de maréchal à boules de plumes blanches, est venu se placer au grand balcon du ministère de la marine, où étaient sa fille, M^{me} Demidoff, et plusieurs autres membres de la famille. A 4 heures, Jérôme Bonaparte est parti en voiture pour aller attendre, à l'Élysée-National, son neveu, le président de la République, qui est arrivé chargé de pétitions. Au moment où les invalides, armés de lances, ont défilé devant Louis-Napoléon, il y a eu de grands cris d'enthousiasme ; le président s'est découvert, et a embrassé le vieux général Petit, qui était à leur tête.

— Un incident assez grave a signalé hier la discussion du 18^e bureau qui s'occupait d'un projet de loi relatif à l'agriculture. M. Alem-Rousseau a fait une motion d'ordre à l'occasion des craintes qu'inspire la revue de demain. Il a demandé s'il était vrai que le général Changarnier eût tenu le propos suivant : « Il me serait aussi facile de faire aujourd'hui un empereur que d'acheter un paquet de pralines. » Ce propos, a dit M. Alem-Rousseau, a pris assez de consistance pour inquiéter sérieusement la population de Paris. Il serait peut-être bon que le bureau chargéait son président d'avoir une conférence avec le président de l'Assemblée nationale pour provoquer, s'il y a lieu, pour ce soir, la réunion de l'Assemblée. M. Martin (de Strasbourg), président du bureau, a cru pouvoir affirmer qu'il résulte d'une conversation de M. Marrast avec le général Changarnier, que les paroles du général ont été mal interprétées, et qu'il n'y a aucune crainte sérieuse à concevoir pour la revue de demain. M. le général Changarnier a bien pu se servir, dans cette conversation, des mots qu'on lui prête ; mais il n'a pas cessé un instant, depuis le commencement jusqu'à la fin de la conversation avec M. A. Marrast, de protester de son dévouement à la République. Il a bien pu dire : « Il serait peut-être aussi facile de faire un empereur qu'un président de la République si on le voulait ; » mais il a redit de la manière la plus formelle qu'il n'avait entendu faire comme la nation qu'un président de la République, et qu'il s'opposerait avec énergie à tout mouvement qui prendrait un autre caractère.

Voici une autre version sur le même bruit :

M. Armand Marrast aurait été chargé, dans la journée de mardi, d'informer le commandant général de la garde nationale de l'intention qu'avait le gouvernement de faire proclamer le président de la République à la séance de mercredi, afin de prévenir le mouvement impérialiste qui était annoncé pour le lendemain jeudi. M. Marrast, en s'acquittant de cette mission, aurait demandé d'abord à son interlocuteur si l'on pouvait compter sur lui pour la défense de la République, et le général Changarnier aurait répondu : « On le peut ; mais il me serait aussi facile de faire un emprunt qu'un cornet de dragées. » Ces paroles superbes et tant soit peu audacieuses dans la bouche d'un homme qui dispose de toutes les forces militaires de la capitale ont inquiété vivement un grand nombre de représentants du peuple. La réunion du Palais-National s'en est émue, et elle a nommé une commission sur la proposition de l'un des secrétaires de l'Assemblée nationale, M. Peupin, lequel a exprimé l'intention d'interpeller les ministres sur le double commandement dont se trouve investi le général Changarnier.

— On vient de faire une remarque dans les élections présidentielles, que M. Raspail a quatre fois plus de voix que M. de Lamartine ; M. Ledru-Rollin, quatre fois plus que M. Raspail ; M. le général Cavaignac, quatre fois plus que M. Ledru-Rollin, et enfin, M. Louis Bonaparte, quatre fois plus que M. le général Cavaignac.

— Le *Bien Public*, qui avait cessé de paraître depuis quelques jours, vient de remettre à la *Presse* le soin de servir ses abonnés. MM. Pelletan et Laguerronnière entrent dans la rédaction de la *Presse*, et M. Lamartine paraît devoir devenir le héros de la politique à venir du journal de M. de Girardin.

— Depuis que tous les propriétaires refusent de louer aux clubistes, bon nombre de ceux-ci se sont trouvés fort embarrassés des moyens de réunir leurs auditeurs ordinaires. Mais l'un d'eux s'est avisé d'un expédient des plus heureux. Il a acheté à réméré un terrain, rue Martel, et il y fait construire une salle par des associations ouvrières, qui reçoivent en paiement des contremarques donnant droit d'assister aux futures séances du *Club de la rue Martel*. Ce monsieur est M. Bonnard, qui a déjà subi deux condamnations pour infraction à la loi qui régit l'exercice du droit de réunion.

— Une lettre de Vienne, datée du 16 novembre, émanée d'une source des plus respectables, nous assure que le cabinet autrichien a résolu de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des États de l'Eglise, à moins qu'il n'y soit invité franchement par le souverain pontife, de concert avec les autres puissances catholiques. La même lettre ajoute que la campagne de l'armée impériale contre la Hongrie a été inaugurée par la prise de Kaschau, capitale de la haute Hongrie, et de la non moins importante ville d'Eperies, chef-lieu du cercle en deçà de la Theiss.

— Le général de division Jérôme Bonaparte est nommé gouverneur de l'hôtel des Invalides en remplacement de M. le maréchal Molitor.

M. le maréchal Molitor est nommé grand chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le général de division Subervie.

M. le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

— Il n'est pas encore certain que le programme du ministre soit communiqué demain à l'Assemblée. La question de l'amnistie divise, assure-t-on, le président et le conseil. D'un côté, d'après ce qu'on dit, on voudrait trop faire, de l'autre on voudrait faire trop peu. Selon toute apparence, la difficulté ne sera pas résolue pour le moment ; on l'ajournera jusqu'à l'issue du procès du 15 mai.

On parle d'explications qui seraient demandées au ministre sur l'appel à des fonctions publiques de membres de la représentation nationale.

— La *Réforme* se plaint ce matin d'un ordre donné par le nouveau ministre de la guerre pour rétablir le protocole de 1845, et supprimer par conséquent dans la correspondance administrative le mot *citoyen* de la formule terminative de *salut et fraternité*.

Le même journal remarque le soin pris par un journal ami de M. le maréchal Bugeaud de disculper le vainqueur d'Isly de toute participation aux faits de la rue Transnonain ; mais il fait remarquer que la responsabilité de ces actes n'en retombe que plus rudement sur le colonel du 35^e régiment, M. Rulhières, aujourd'hui ministre de la guerre.

— Les bureaux de l'Assemblée se sont occupés hier de l'examen des bases principales de la loi organique électorale. Deux questions ont surtout rempli ce débat. Celle des incompatibilités, et celle de la substitution de la commune en canton, comme lieu de vote. Il y a tout lieu de croire que l'Assemblée sera plus que jamais disposée à élargir le cercle des incompatibilités. Quant au fractionnement des collèges, il y a dans la Constitution force de choses jugées au profit du canton ; mais la faculté de subdiviser en certains cas la votation, subsiste ; et c'est sur ce terrain que la lutte entre les deux principes recommencera pour la quatrième fois.

— Le jour où fut proclamé le président de la République, quelques personnes s'étonnèrent de voir l'élu du suffrage universel monter à la tribune avec la plaque de grand cordon de la légion d'honneur sur son habit. On se rappela alors que M. Louis Bonaparte avait été, par décret impérial, lui, ainsi que tous les princes de la famille de Napoléon, créé de droit grand aigle de la Légion-d'Honneur. C'est à cette circonstance que se reportait en esprit le prévenu de Strasbourg et de Boulogne, quand il répondait à un de ses juges qui lui demandait d'où venait cette décoration : *Je l'ai trouvée dans mon berceau*.

— Hier matin, on a commencé dans les divers arrondissements de Paris une grande distribution de secours à domicile, à l'occasion de la proclamation du président de la République. A cette mesure concourent simultanément l'administration de la ville, les hospices, le ministère de l'intérieur et la préfecture de police.

— On se plaignait assez généralement de ce que la publication du programme ministériel n'eût pas précédé la revue d'aujourd'hui. M. Odilon-Barrot ne fait jamais rien que trop tard, disait devant nous un officier supérieur d'une des premières légions de la garde nationale.

On demandait aussi pourquoi le ministère, au lieu de donner au président qui ne doit jamais commander la force armée, un costume militaire sans signification possible, ne s'était pas occupé de régler le costume officiel du chef de l'Etat.

J'ai entendu raconter bien sérieusement que le conseil militaire de la présidence avait délibéré pour savoir si le président porterait à la revue son chapeau en colonne ou en bataille. En bataille conformément à certains souvenirs, en colonne suivant l'ordonnance actuelle. Est-ce pour cela que le plus souvent le chef de l'Etat a tenu son chapeau à la main ?

— S'il faut en croire une feuille démocratique, le conseil des ministres aurait décidé hier que la France concourrait, avec l'Autriche et le roi de Naples, au rétablissement du pouvoir papal à Rome. Les trois puissances tiendraient alors nativement garnison à Rome ; la France aurait réclamé l'honneur de fournir la première son contingent.

On m'assure, d'un autre côté, que la condition mise par la France à son concours serait un règlement des affaires

de la haute Italie, sur le pied de l'indépendance et de l'affranchissement.

— M. le colonel Ambert, représentant, et M. le capitaine Philippe, corse, complètent avec MM. Edgar Ney et Fleury l'état-major du nouveau président.

— C'est M. Nabou Devaux, ancien secrétaire de M. Giquet qui remplace M. O'Reilly comme secrétaire général de la préfecture de police.

Après M. Vavin, M. Dupin adresse aujourd'hui une lettre aux journaux dans le but de rassurer complètement les créanciers de l'ancienne liste civile de la branche cadette.

EXTERIEUR.

La Gazette de Cologne du 22 décembre prétend qu'une bataille a été livrée aux Hongrois près de Jablontia, que ceux-ci ont remporté la victoire, et que Hurban, le chef des corps francs slaves, a été fait prisonnier par les Hongrois.

D'un autre côté, la Gazette rhénane dit qu'on a reçu, à Cracovie, la nouvelle officielle du quartier-général du feld-maréchal Scheik, annonçant que dans une bataille qui a duré six heures, et où les Hongrois comptaient 25 mille hommes, les troupes impériales ont remporté la victoire.

La bataille a été livrée non loin de Koszyel. — Le général est entré dans cette ville.

— La réaction continue à cheminer grand train en Autriche, le règne de la camarilla n'a jamais été mieux établi qu'en ce moment : l'archiduchesse Sophie règne sous le nom de son fils : elle ne s'est point rendue à Munich comme on l'avait dit. L'état de siège de Vienne continue, on y fusille encore tous les jours ; il est faux que la liberté de la presse y soit rétablie.

Les premières attaques contre les Hongrois ont mal réussi. On a fait avancer les réserves qu'on maintenait à Vienne, et le 15 une nouvelle attaque générale a dû avoir lieu. On dit que les Hongrois se disposent à bien recevoir les Autrichiens, et que, profitant de l'abdication du dernier empereur, ils ont proclamé roi Kossuth, le chef qu'ils avaient déjà mis à leur tête.

Autriche. VIENNE, 17 décembre. — On annonce que Venise a conclu une armistice de deux mois, sous la condition que l'on continuerait les négociations pour l'indépendance de l'Italie. Les bourgeois peuvent déjà franchir les barrières et des vivres sont transportés dans la ville.

— On lit dans les feuilles de Francfort :

« Il est question de convoquer un congrès de princes Allemands pour régler les affaires du pays. Cette nouvelle mérite cependant confirmation. »

— L'état de siège de Berlin durera, à ce qu'on croit, jusqu'après l'ouverture de la session des chambres ; à l'époque des élections, il sera accordé de la liberté pour les réunions

électorales.

— On parle beaucoup à Stuttgart d'une alliance entre les petits Etats allemands, pour former un *Sonderbund* du centre et du midi de l'Allemagne, dans le but de contrebalancer l'hégémonie prussienne, à laquelle la Bavière, le Wurtemberg, Bade, la Hesse et le Hanovre, refusent de se soumettre.

Allemagne. — La Gazette d'Augsbourg du 19 décembre annonce qu'elle a reçu, par la voie d'Agram, la confirmation de la nouvelle que la diète de Hongrie a considéré comme nulle et non avenue, par rapport à elle, l'abdication de l'empereur Ferdinand, la renonciation de l'archiduc François-Charles, et l'avènement de l'empereur François-Joseph, attendu que d'après la constitution de la Hongrie, il ne peut y avoir de changement de règne que dans le cas de mort du souverain régnant.

Prusse. — BERLIN, 19 décembre. — Hier, les ministres ont résolu de se retirer et de faire part de leur résolution au roi ; le fait est certain, mais nous ne savons pas encore à quelle époque précise le ministère se retirera. Les ministres ont cru devoir indiquer immédiatement au roi leurs successeurs qui seraient MM. de Winck, comme président du conseil et ministre de l'intérieur ; le président de Wentzel, ministre de la justice ; le général-major Kaiser, ministre de la guerre, et M. le comte Bulow, ministre des affaires étrangères. Le roi songe, dit-on, sérieusement, quoique le fait puisse paraître invraisemblable, en ce moment, à rappeler M. de Bodelschwingh, si le ministère se retire. Le 21 courant, notre garnison sera diminuée par le renvoi des réserves.

NOUVELLES LOCALES.

Un des ponts Napoléon, construit sur la Saône en face du cours du Midi par M. Jules Seguin, a fléchi sous la charge destinée à l'éprouver. La portée du milieu, soutenue par les câbles de fer à la manière des ponts suspendus ordinaires, a parfaitement résisté ; mais les deux portées qui sont de chaque côté du fleuve n'étaient pas reliées avec celles du milieu. Elles étaient soutenues par une charpente en fer excessivement légère et dont la liaison horizontale n'était pas suffisante pour empêcher ses ferrures de se tordre ; ce qui n'aurait probablement pas eu lieu, si un système de triangulation avait consolidé les parties inférieures de la charpente de manière que la torsion en fût devenue impossible. C'était un système nouveau, mais incomplet relativement aux calculs des charges à supporter. Celui du Rhône, construit par le même ingénieur, semble devoir résister parfaitement à l'épreuve.

— On annonce pour ce soir le second début de M^{me} Steiner-Beaucé dans le rôle d'Odette de Charles VI. La salle du Grand-Théâtre sera comble.

— Dans la journée du 20 courant, M. le Commissaire de police de Roanne a saisi dans une maison de la rue St-Jean 91 pièces de rubans, d'une valeur de 6 à 700 fr., provenant d'un vol commis à l'administration des Messageries générales, le 9 octobre dernier.

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

Emet le vœu
Que les cinq premiers articles de la loi du 21 mai 1856 seront remplacés par les cinq articles suivants :

Art. 1er.

Les chemins vicinaux légalement reconnus sont à la charge des communes, sauf les dispositions de l'article 7 ci-après.

Les rues qui sont la prolongation des chemins vicinaux dans les traverses des communes et qui sont reconnues dans les mêmes formes, font partie intégrante de ces chemins.

Art. 2.

En cas d'insuffisance des ressources ordinaires des communes, le conseil municipal pourvoira à l'amélioration et à l'entretien des chemins vicinaux, à l'aide des centimes spéciaux en addition au principal des quatre contributions directes, dont le maximum est fixé à vingt.

Il déterminera en même temps une part de ces centimes convertibles en prestations en nature, au gré du contribuable, suivant l'option par lui faite dans les délais fixés par les règlements ; laquelle part ne pourra jamais excéder les trois quarts du chiffre total.

Art. 3.

Les prestations en nature seront effectuées en journées ou en tâches, suivant l'un des deux modes adoptés, soit exclusivement, soit concurremment avec l'autre, par le conseil municipal.

Tous les ans, la valeur en argent des journées de prestations sera tarifiée pour les communes par le conseil général sur les propositions des conseils cantonnaires.

De même, tous les ans, les bases et évaluations des tâches seront déterminées par un devis dressé par les agents-voyers et approuvé par le conseil municipal. A défaut de son approbation, la part des centimes à convertir sera acquittée en journées de prestations.

Art. 4.

Les répartiteurs chargés de la répartition des contributions mobilières, détermineront en même temps pour chaque contribuable, suivant ses facultés, en quelle espèce de journées, soit d'hommes, soit de voitures attelées devra s'opérer la conversion des centimes à sa charge.

Si le montant de ces centimes convertis présente une fraction formant une différence en plus ou en raison avec la valeur d'une demi-journée de prestation, le contribuable sera tenu d'acquitter cette différence en argent, si mieux il n'aime le racheter par une demi-journée de travail.

CONDITION DES SOIES. — Samedi 22 déc. 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 75. — Ouvrées, 55. — Grèges, 20. — Dernier numéro, 2,131.

Le Directeur-Gérant JACQUET.

IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND RUE GENÈVE.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Granette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e GUILLERMAIN, avoué rue de la Loge-du-Change, 4.

ADJUDICATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du 20 janvier 1849, à midi.

D'UNE

MAISON

Située à la Guillotière, rue des Asperges, appartenant aux mariés DOMEQ-CARRÉ et SALAVIN.

Cette maison, récemment construite à un rez-de-chaussée et deux étages, elle offre sur la rue une façade de cinq ouvertures, sous la maison sont des caves voûtées ; elle est desservie par une allée en pierres.

De cette propriété dépend une cour dans laquelle il y a un hangar et une fontaine. La superficie mise en vente est de quatre cent cinquante mètres carrés environ.

Mise à prix : neuf mille francs, cl. 9,000 fr.

Etude de M^e TERME, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n° 16.

Vente par Licitation.

à laquelle les étrangers seront admis,

DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON.

1^o D'une MAISON et dépendances située d'une MAISON à la Guillotière, rue Saint-Louis, 5, produisant 1,500 fr.

Mise à prix : 20,000 fr.

2^o D'une MAISON et dépendances située d'une MAISON à la Guillotière, rue Saint-Louis, 7, produisant 2,000 fr.

Mise à prix : 18,000 fr.

3^o Et d'une MAISON et dépendances, si autre MAISON tuée à la Guillotière, rue de Chabrol, 15, produisant 1,500 fr.

Mise à prix : 15,000 fr.

4^o Et d'une MAISON et dépendances, si autre MAISON tuée à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 28, produisant 2,000 fr.

Mise à prix : 10,000 fr.

Adjudication au 20 janvier 1849.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Terme, avoué à Lyon, quai

de la Baleine, 16, qui a une copie du cahier des charges ; 2^o à M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, 5 ; 3^o à M^e Beau, avoué à Lyon, rue de la Baleine, 2 ; et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon.

Etude de M^e SEVE, avoué à Lyon, place du Change, 4.

Séparation de Biens.

Suivant jugement contradictoire rendu par la première chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-deux décembre mil huit cent quarante-huit enregistré, la dame Claudine Roulat, épouse du sieur Jean-Claude Moulin, ci-devant boulanger à Rive-de-Gier, actuellement journalier, demeurant à Loire, elle employée à la manufacture de tabacs de Lyon, quai de la Charité, y demeurant, a été séparée quant aux biens, d'avec son mari et ses droits dotaux ont été liquidés.

M^e Seve, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, place du Change, n. 4, a été constitué par la dame Moulin et a occupé pour elle dans ladite instance de séparation de biens.

Lyon, le 25 décembre.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAISE propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué *Savon glaise F. L.* est une contrefaçon.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à

ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

Une **Jenne Dame** demande à tenir un comptoir et ne demande pas de rétribution.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement),

EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.

Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

CONSTIPATION DÉTRUITE

complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Epinal (Vosges),

La seule infaillible pour la prompt guérison des

RHUMES, CATHARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, et BRUNY-CHANEL, droguiste, rue Lanterne, 12. On ne doit confier qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons.

A LA VILLE D'ELBEUF

Rue Centrale, 19.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

ET DE COMMANDES ;

HAUTES NOUVEAUTÉS DE PARIS.